

Gironde

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 JUIN 2024**

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Dix-Huit Juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CARTELEGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Pierre VILLAR, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : M. VILLAR, MME PAYEN, M. PARGADE, MME LAMIT, M. ROUSSEAU, MME ROUSSEAU, MME DUBERNARD, M. MARCQ, MMES GIORGINI, LOZANO.

Représentés par pouvoir : M. HAURE (Pouvoir à M. PARGADE), M. MARTIN (Pouvoir à M. VILLAR), M. CHONÉ (Pouvoir à M. MARCQ), M. JALLET (Pouvoir à MME PAYEN), M. JORÉ (Pouvoir à MME LAMIT)

Date de convocation : 4 juin 2024

Le secrétariat de la séance a été confié à Mme LAMIT.

Le procès-verbal de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité.

-----

M. Le Maire rend hommage aux responsables de l'association de la Cantine Scolaire qui depuis des décennies, organisent les repas de qualité aux enfants de Cartelègue.

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION CANTINE**

N. LAMIT fait le compte-rendu des diverses réunions de la commission cantine. Le choix s'est porté sur la proposition e-quilibre premium de TransGourmet : menus équilibrés proposés par Transgourmet, ingrédients livrés pour 2 jours, repas cuisinés par les cantinières.

Le prix du repas est inchangé (2,20 € par enfant, 3 € par adulte).

La secrétaire de séance,



Nicole LAMIT

Le Maire,



Pierre VILLAR